

# INFORMATIONS OFFICIELLES

*Municipalité de Villars-le-Terroir*



*Bulletin No 2*

*Octobre 2018*

## EDITO : EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE

C'est en agissant au présent que l'on sauve le futur.

A quoi vous fait penser 538 ? Ou alors 18 ? C'est le temps, en jours ou en mois, qui a été nécessaire de la conception à la réalisation de la modernisation et l'agrandissement de notre complexe communal, magnifique projet tant pour notre commune que pour la région dans son ensemble.

En effet, c'est le 7 mars 2017 que le premier coup de crayon a été donné, ceci après la décision du Conseil Communal d'octroyer un droit distinct et permanent (DDP) à l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) afin de pouvoir construire l'agrandissement du bâtiment scolaire. Cette première étape a été suivie par de très nombreuses séances et rencontres entre les différents intervenants (bureau d'architecture, Municipalité, ASIRE, diverses commissions du Conseil Communal, services cantonaux, population et j'en oublie). Plusieurs crayons ont été investis, ainsi que quelques gommages.

Au mois de juin 2017 la Municipalité procède à la mise à l'enquête pour les deux volets du projet (soit celui de l'ASIRE et celui de la commune). Les remarques et opposition ont reçu des réponses circonstanciées et je remercie leurs auteurs de leur compréhension.

C'est le 28 août 2017 que le Conseil Communal adopte à une forte majorité, après d'âpres discussions tout à fait légitimes au vu de l'importance du sujet, le projet de construction du bâtiment multifonction, comprenant le réfectoire scolaire de 150 places avec sa terrasse, qui sert de buvette lors des matchs de foot, ou pour des manifestations privées (anniversaires, séances d'entreprise, etc.), ainsi que les locaux du service PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie, Sociabilisation), un jardin d'enfants, sans oublier la nouvelle chaufferie à plaquettes de bois, qui alimente l'ensemble du

site (ancien et nouveaux bâtiments). Le lendemain, le Conseil Intercommunal de l'ASIRE adopte le crédit nécessaire à la construction des classes, des bureaux de la direction des écoles et de l'Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE).

Après une procédure d'appel d'offres respectant les obligations liées aux marchés publics, les travaux, conduits par une entreprise totale, ont débuté au mois d'octobre 2017. Ceux-ci ont bénéficié de relativement bonnes conditions climatiques et les très courts délais ont été tenus. La Municipalité profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont subi des désagréments en relation avec le chantier de bien vouloir nous en excuser, mais l'obligation de terminer ces travaux dans les temps était impérative.

Enfin le 28 août 2018, jour de la rentrée scolaire 18-19, les locaux ont été remis à l'ensemble des utilisateurs : les élèves, le corps enseignant, la Direction de l'établissement, l'UAPE, ainsi que les responsables du restaurant scolaire. Comme prévu les PPLS ont pu ouvrir leurs portes à la mi-septembre et le jardin d'enfants (Cric-Crac) le 1<sup>er</sup> octobre.

A l'heure où les classes isolées ferment dans les villages voisins, je tiens par ces quelques lignes à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de ce magnifique projet, qui j'en suis certain saura répondre aux besoins de l'avenir de notre région : le Conseil Communal, la Municipalité en particulier Véronique Pittet-Allaz, l'ASIRE, le bureau d'architectes AARC à Echallens, l'entreprise totale BatMan, ainsi que tous les ouvriers sans qui rien n'aurait été possible.

Au nom des autorités communales, je vous donne rendez-vous le **3 novembre** afin de visiter ces locaux et de passer un moment agréable en votre compagnie.

Glauser Eric, Syndic ■

LE CONSEIL COMMUNAL S'EST REUNI

Le Président actuel Monsieur Steeve Devolz vous relate les dernières séances du Conseil Communal de l'année écoulée tenues en date du 19 mars et 18 juin 2018.

Dans sa séance du 19 mars, le Conseil Communal s'est réuni en outre concernant les affaires courantes afin de valider deux préavis. Le premier préavis concernait l'octroi d'un crédit de Fr. 45'000.- pour la modification du plan général d'affectation. Cette somme sera répartie sur la durée que prendra la modification du plan soit jusqu'en 2020 afin que la révision de notre PGA soit effectuée d'ici le 30.06.2022, date butoir donnée par le canton dans le cadre de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Une question a été soulevée concernant les demandes de futures constructions et rénovations. La Municipalité a répondu que les constructions étaient bloquées par le SDT soit le Canton. Formellement, il n'est pas possible d'interdire un projet et une mise à l'enquête, mais une opposition du SDT peut les geler. Par contre, concernant les rénovations celles-ci sont possibles pour autant qu'elles ne dépassent pas le nombre de logements actuels. Le préavis de Fr. 45'000.- a donc été validé par le conseil.

Dans cette même séance, le conseil a octroyé un crédit de Fr. 90'000.- concernant l'aménagement piétonnier et les arrêts de bus de Villars-le-Terroir faisant suite à la construction du nouveau bâtiment scolaire. Suite à la demande de la commission ad hoc d'amender le préavis, un long débat concernant la mise en place de zone 30 Km/h dans le village a eu lieu. Vu la complexité et du fait que le préavis mentionné ci-dessus ne pouvait supporter un coût supplémentaire, le conseil a refusé l'amendement et validé le préavis. La question de zone 30 reste quant à elle ouverte et reviendra vraisemblablement lors de prochaine séance.

Un dernier point concernait la réponse de la Municipalité suite au postulat et la motion déposée par le conseil concernant le dossier "Eoliennes". Le rapport de la Municipalité va dans le sens de la demande du conseil et ce dernier l'a remercié.

La séance du 18.06.2018 était consacrée au rapport sur la gestion et les comptes 2017 et à son acceptation. La Commission gestion et finances a relevé que l'exercice 2017 était une année sans entretien majeur, avec des revenus supplémentaires et des charges moins élevées que prévus ce que

reflète le résultat positif. De plus, la Municipalité a respecté scrupuleusement le budget 2017 et le conseil la remercie et espère continuer à travailler de cette manière pour les années à venir. Suite au rapport de la commission gestion/finance, le conseil a accepté la gestion et les comptes pour l'année 2017 tels que présentés.

Le dernier préavis traité ce soir-là était l'acceptation d'un principe d'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle RF n°65 en faveur de la Caisse intercommunale de pension, représentée par les Retraites Populaires. Si en l'état actuel aucune nouvelle construction n'est possible, le conseil a validé ce préavis amendé suite au rapport de la commission ad hoc à savoir de confirmer l'octroi d'un DDP sur la parcelle RF n° 65 mais sans déterminer d'ores et déjà un investisseur et de revoir au moment de la réaffectation de la parcelle l'investisseur susceptible de collaborer avec la commune et de prendre en compte d'éventuels nouveaux besoins communaux.

Pour terminer, le Bureau du Conseil effectue sa modification annuelle. En effet, pour l'année 2017-2018 le Bureau était composé de Monsieur Steeve Devolz, président, Pascal Pollien, vice-président, Messieurs Benoît Allaz et Gérard Briquet, scrutateurs, Messieurs Werner Reist et Jean-Joseph Pittet scrutateurs suppléants.

Pour la 3<sup>ème</sup> année de législature, le Conseil Communal a nommé à l'unanimité Monsieur Pascal Pollien, président, Steeve Devolz, vice-président, Messieurs Werner Reist et Jean-Joseph Pittet scrutateurs, Messieurs Benoît Allaz et Gérard Briquet, scrutateurs suppléants. Madame Mary-Claire Juriens-Freymond reste quant à elle secrétaire.

Le Président remercie toutes les conseillères et tous les conseillers pour leur engagement et leur motivation tout au long de cette année de législature. Il remercie également la Municipalité pour les bons rapports et la collaboration.

Les deux prochaines séances du Conseil Communal sont fixées au 29 octobre 2018 et 10 décembre 2018.

Pour terminer, Monsieur Steeve Devolz, président sortant invite la population à consulter le site de la commune de Villars-le-Terroir et pour les gens « sans connexion internet », le pilier public est toujours d'actualité.

Steeve Devolz ■

PASSEPORT VACANCES—RECHERCHE D'ACTIVITÉS

**PASSEPORT**  
**VACANCES**

**RECHERCHE D'ACTIVITÉS**

Le Passeport Vacances, valable deux semaines en été (juillet et août), offre aux jeunes de la cinquième à la onzième année d'école un grand nombre d'activités proposées par une multitude de passionnés dans les domaines de la santé, de la culture, des loisirs ou des sports. Entreprises privées, services publics, artisans, scientifiques et particuliers invitent les écoliers à découvrir et partager leur univers et leur passion à travers des activités extrêmement diversifiées, ludiques et captivantes.

Ce sont plus de 250 activités qui sont proposées aux écoliers de toute la région lausannoise, avec la participation de 37 communes

Depuis de longues années, la commune de Villars-le-Terroir propose ce passeport aux enfants de la commune. Afin que cela puisse perdurer, nous sommes à la recherche de personnes désirant partager leur hobby, leur travail...

Vous avez un peu de temps à consacrer aux enfants, alors n'hésitez pas ? Prenez contact avec l'administration communale qui se fera un plaisir de vous donner toutes les informations utiles.

La Municipalité ■

BAC DE RETENTION

**BAC DE RETENTION** situé au chemin du Larrit

La Commune de Villars-le-Terroir a adopté en 1997 son plan général d'évacuation des eaux. Ce dernier prônait la mise en séparatif des eaux de toute la commune et la création d'un bassin de rétention des eaux claires en amont du ruisseau du Larrit. Le but d'un tel bassin est de préserver le cours d'eau contre l'érosion due à l'augmentation des eaux claires venants des zones construites et constructibles de la Commune.

Sachant que toute surface en herbe non entretenue évolue du stade de prairie à celui de friche herbeuse puis vers différents stades d'emboisement et que ce phénomène est beaucoup plus rapide en milieu humide qu'en milieu séchant, il faut prévoir un plan d'entretien. Un volume trop important de végétaux à l'intérieur du bassin diminuerait fortement la capacité de stockage en eau. Le but de la gestion dans le bassin est donc d'éviter l'installation définitive de ligneux

Il faut aussi prévoir l'entretien concernant la mare. En effet l'apport de sédiments par le cours d'eau va avec le temps combler le terrassement.

Au vu de l'emprise des plantes mises en place dans et sur les bords du bac de rétention, la Municipalité a décidé, en avril dernier d'effectuer des travaux d'entretien de cet ouvrage.

C'est pourquoi, une intervention de fauche se déroule une fois par année pour permettre aux cycles végétatifs et biologiques d'atteindre leur fin.

Cet entretien est réalisé selon les conseils du biologiste du SEVEN.

V. Pittet-Allaz, municipale ■



BARRIÈRES DE L'ÉGLISE

Victimes de la pyrale du buis, les buis en place devant l'église ont dû être arrachés.

Un préavis pour la pose de barrières, afin de sécuriser l'endroit, sera soumis au vote lors du prochain conseil communal. ■

**TABLE D'HÔTES**  
**NOUVEAU À VILLARS-LE-TERROIR**

**PRO SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

**La Table du Terroir**

Pro Senectute Vaud vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour de Tables d'hôtes, organisées par des bénévoles.

**Monique et Constantin Allaz vous accueillent à leur Table les jeudis:**

Dates et horaire	Inscriptions	Participation
27 septembre, 11 et 25 octobre, 8 et 22 novembre, 6 et 20 décembre 2018, à midi.	Ch. Ancienne Forge 8, 1040 Villars-le-Terroir 021 881 29 08	CHF 15.- tout compris

**canton de Vaud**  
www.prosenectute.ch





## CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Saffe Simon
- Matter Victoria
- Matter Ruben
- Curriel Morcillo Mayron
- Kolly Louise
- Pache Alexis
- Pittet Louise
- Mijalov Ilian
- Pernet Melvyn
- Pittet Noémie
- Maradan Orane

et de féliciter les heureux parents. ■



## VisàVi

Bien vivre ensemble à Villars-le-Terroir

### Bientôt Noël : Fenêtres de l'Avent 2018

En décembre, une fenêtre avec la date du jour s'illumine à la tombée de la nuit, créant un calendrier géant à l'échelle du village pour nous mener jusqu'à Noël. Vous êtes libres de décorer une « fenêtre » individuellement ou par quartier. Le but est de nous rencontrer et partager un moment ensemble, en toute convivialité et simplicité !

Vous voulez participer ? Consultez notre site internet pour plus d'informations. Les dates et lieux de chaque fenêtre y seront publiés, ainsi que dans un tout ménage qui paraîtra à la fin novembre. Pour y figurer, **annoncez-vous avant lundi 5 novembre** par e-mail à [visavi@villars-le-terroir.ch](mailto:visavi@villars-le-terroir.ch) ou via la boîte à idées vers la déchetterie. Il est important de préciser vos prénoms et nom de famille, l'adresse exacte où aura lieu la fenêtre, la date souhaitée (+ 1 ou 2 de réserve), ainsi que l'heure de début (voire de fin) si vous organisez un apéro.

### Alimentation de proximité : trucs et astuces pour bien manger

Envie d'échanger sur les bonnes adresses et pratiques ? Retrouvons-nous **mercredi 7 novembre, à 20h**, pour en discuter de manière informelle. Le lieu de la rencontre sera défini en fonction du nombre de personnes. Information et **inscription d'ici au 1<sup>er</sup> novembre** : Armando, 079 376 64 52, [agonteri@gmail.com](mailto:agonteri@gmail.com).

Vous appréciez la démarche de l'association et voulez la soutenir ? C'est simple : devenez membre de VisàVi !

[www.villars-le-terroir.info](http://www.villars-le-terroir.info)



Samedi 22 septembre dernier, le préau de l'école s'est transformé en vide-greniers !

## VACANCES DE L'ADMINISTRATION

L'Administration communale sera fermée

**du vendredi 21 décembre 2018  
au vendredi 4 janvier 2019**

En cas d'urgence, veuillez contacter  
Eric Glauser, Syndic, au 079 271 15 58 ■

## VOTRE AGENDA

### Prochaines séances du Conseil communal

29 octobre 2018 à 20h00  
10 décembre 2018 à 20h00

Les séances se déroulent au complexe communal,  
elles sont ouvertes au public.



### Soirée saucisses aux choux

Samedi 17 novembre 2018

*Réservez la date,  
de plus amples informations vous parviendront!*



# TELETHON

Le traditionnel *téléthon* des jeunes se  
déroulera le

Samedi 8 décembre 2018

à la déchetterie communale



Pour être informé en continu, rendez-vous sur  
[www.villars-le-terroir.ch](http://www.villars-le-terroir.ch)